



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

METRO ANNONCE SES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2026

(Montréal, le 27 janvier 2026) - METRO INC. (TSX : MRU) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le premier trimestre de l'exercice 2026, clos le 20 décembre 2025.

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2026

- Chiffre d'affaires de 5 285,8 millions \$, en hausse de 3,3 %
- Chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ en hausse de 1,6 % et en hausse de 1,9 % en tenant compte du décalage de Noël⁽³⁾
- Chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ en hausse de 3,9 %
- Bénéfice net de 226,3 millions \$, en baisse de 12,8 % et bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 248,7 millions \$, en hausse de 1,3 %
- Bénéfice net dilué par action de 1,05 \$, en baisse de 9,5 % et bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 1,16 \$, en hausse de 5,5 %
- Bénéfice ajusté pour tenir compte de l'impact négatif de 15,9 millions \$ (21,6 millions \$ avant impôts) lié aux coûts directs engendrés par la fermeture temporaire de notre centre de distribution de produits surgelés à Toronto
- Dividende par action déclaré de 0,4075 \$ en hausse de 10,1 % par rapport à l'an dernier

(en millions de dollars, sauf le bénéfice net par action)	12 semaines / Exercices financiers					
	2026	%	2025	%	Variation (%)	
Chiffre d'affaires	5 285,8	100,0	5 117,1	100,0	3,3	
Bénéfice opérationnel avant amortissement	482,6	9,1	481,5	9,4	0,2	
Bénéfice net	226,3	4,3	259,5	5,1	(12,8)	
Bénéfice net dilué par action	1,05	—	1,16	—	(9,5)	
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	248,7	4,7	245,4	4,8	1,3	
Bénéfice net dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,16	—	1,10	—	5,5	

MESSAGE DU PRÉSIDENT

« Nous avons réalisé une croissance du chiffre d'affaires et du bénéfice par action dans un environnement opérationnel difficile, marqué par la fermeture temporaire de notre entrepôt de produits surgelés à Toronto et une inflation alimentaire persistante. Nous sommes satisfaits de l'ouverture de nos nouveaux magasins à escompte et de nos parts de marché en croissance dans un marché très compétitif. Nos équipes sont engagées à offrir la meilleure valeur possible à nos clients et nous sommes confiants que notre modèle d'affaires diversifié, nos investissements soutenus dans nos réseaux de détail et notre exécution rigoureuse continueront de générer une croissance à long terme pour nos actionnaires⁽²⁾. », a déclaré Eric La Flèche, président et chef de la direction.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

⁽³⁾ Cette mesure vise à ajuster le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ pour la période de 12 semaines se terminant le 20 décembre 2025 avec celle se terminant le 21 décembre 2024.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2026, clos le 20 décembre 2025, a atteint 5 285,8 millions \$, en hausse de 3,3 % comparativement au chiffre d'affaires du premier trimestre de 2025, clos le 21 décembre 2024. Le chiffre d'affaires a été affecté négativement par le transfert d'une journée d'achats importante précédant Noël au deuxième trimestre de cette année et par la fermeture temporaire de notre centre de distribution de produits surgelés à Toronto.

Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 1,6 % au premier trimestre de l'exercice 2026 (2025 — 1,0 %) et en hausse de 1,9 % en tenant compte du décalage de Noël⁽³⁾. Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 25,8 % par rapport à l'an dernier (2025 — 18,6 %). Notre inflation alimentaire était inférieure à l'IPC déclaré de 4,1 % pour les aliments achetés en magasin. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 3,9 % (2025 — 5,1 %), soit une hausse de 5,1 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 1,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾ provenant principalement des produits de santé et beauté, partiellement compensée par un retard de la saison de toux et rhume. En tenant compte du décalage de Noël⁽³⁾, le chiffre d'affaires pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾ a augmenté de 1,7 %.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT

Cette mesure du bénéfice exclut les frais financiers, les impôts et l'amortissement.

Le bénéfice opérationnel avant amortissement du premier trimestre de l'exercice 2026 a été de 482,6 millions \$ ou 9,1 % du chiffre d'affaires, en hausse de 0,2 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2025. Le premier trimestre de 2026 inclut des coûts directs de 21,6 millions \$ liés à la fermeture temporaire de notre centre de distribution de produits surgelés à Toronto.

Notre taux de marge brute⁽¹⁾ a été de 19,7 % au premier trimestre de l'exercice 2026, le même pourcentage que pour le trimestre correspondant de 2025.

Les charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires ont été de 10,5 % pour le premier trimestre de l'exercice 2026, comparativement à 10,3 % pour le même trimestre de 2025. Les charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2026 ont été impactées défavorablement par des coûts directs de 20,8 millions \$ liés à la fermeture temporaire de notre centre de distribution de produits surgelés à Toronto. En excluant ces coûts, les charges d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2026 auraient été de 10,2 %.

Les cessions d'actifs réalisées au premier trimestre de 2026 ont entraîné des pertes de 1,2 million \$, dont 0,8 million \$ attribuable au problème mécanique survenu à notre centre de distribution de produits surgelés à Toronto. Au premier trimestre de 2025, les cessions d'actifs avaient généré des gains de 1,7 million \$.

AMORTISSEMENT

La dépense d'amortissement pour le premier trimestre de l'exercice 2026 a été de 143,6 millions \$ comparativement à 133,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2025. L'augmentation de la dépense d'amortissement est principalement attribuable à l'augmentation des investissements dans notre réseau de détail, incluant les actifs au titre de droits d'utilisation et à la mise en service d'investissements dans notre chaîne d'approvisionnement, notamment certaines technologies d'automatisation dans la division pharmacie.

FRAIS FINANCIERS NETS

Les frais financiers nets pour le premier trimestre de l'exercice 2026 ont été de 37,3 millions \$ comparativement à 30,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2025. La hausse des frais financiers est principalement attribuable à l'enregistrement en 2025 d'intérêts à recevoir de 4,2 millions \$ liés à un règlement favorable d'impôts au titre d'exercices antérieurs, et à une augmentation des intérêts sur la dette nette.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

⁽³⁾ Cette mesure vise à ajuster le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ pour la période de 12 semaines se terminant le 20 décembre 2025 avec celle se terminant le 21 décembre 2024.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts a été de 75,4 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2026 avec un taux d'imposition effectif de 25,0 % comparativement à 57,7 millions \$ et un taux d'imposition effectif de 18,2 % au premier trimestre de l'exercice 2025. La hausse du taux d'imposition effectif en 2026 est principalement attribuable à un règlement favorable d'impôts au titre d'exercices antérieurs de 20,6 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2025 et à un congé fiscal provincial sur un grand projet d'investissement de 4,9 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2026 comparativement à 6,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2025.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ⁽¹⁾

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2026 a été de 226,3 millions \$ comparativement à 259,5 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2025, alors que le bénéfice net dilué par action a été de 1,05 \$ par rapport à 1,16 \$ en 2025, en baisse de 12,8 % et de 9,5 % respectivement. En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du premier trimestre de l'exercice 2026 a été de 248,7 millions \$ comparativement à 245,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2025, alors que le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ a été de 1,16 \$ au premier trimestre de 2026 comparativement à 1,10 \$ en 2025, en hausse de 1,3 % et 5,5 % respectivement.

Ajustements au bénéfice net et au bénéfice net dilué par action (BPA)⁽¹⁾

	12 semaines / Exercices financiers				Variation (%)	
	2026		2025			
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net	BPA dilué
Selon les états financiers	226,3	1,05	259,5	1,16	(12,8)	(9,5)
Coûts directs liés au problème du système de réfrigération, nets d'impôts de 5,7 \$	15,9		—			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 2,4 \$	6,5		6,5			
Règlement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	—		(20,6)			
Mesures ajustées ⁽¹⁾	248,7	1,16	245,4	1,10	1,3	5,5

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités présentement en vigueur permet à la Société de racheter jusqu'à concurrence de 10 000 000 de ses actions ordinaires entre le 27 novembre 2025 et le 26 novembre 2026. Au 16 janvier 2026, la Société a racheté 1 000 000 de ses actions ordinaires à un prix moyen de 98,72 \$, pour une considération totale de 98,7 millions \$.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration a déclaré, le 26 janvier 2026, un dividende trimestriel de 0,4075 \$ par action, soit une hausse de 10,1 % par rapport au dividende trimestriel de l'an dernier.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

⁽³⁾ Cette mesure vise à ajuster le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ pour la période de 12 semaines se terminant le 20 décembre 2025 avec celle se terminant le 21 décembre 2024.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Nous avons utilisé, dans le présent rapport, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « continuer », « estimer », « croire », « prévoir » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2026.

Ces déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles peuvent être impactées par des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas. Les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues décrites dans nos déclarations prospectives sont présentés sous la rubrique « Gestion des risques » se trouvant dans le rapport annuel 2025 de la Société.

Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent rapport et qu'elles représentent nos attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans le présent rapport, sauf si cela est requis par la loi.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous avons inclus certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Ces mesures sont présentées à titre d'information relative, elles n'ont pas de sens normalisé par les IFRS et elles ne peuvent pas être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures financières non conformes aux PCGR, aux ratios non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières, soit les mesures de gestion du capital, les mesures financières supplémentaires et le total des mesures sectorielles, au sens du Règlement (collectivement, les « mesures financières déterminées »).

Les mesures financières déterminées que nous présentons dans nos documents rendus publics sont décrites ci-dessous par type de mesures.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Le bénéfice avant frais financiers nets et impôts sur les bénéfices ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui, en ce qui concerne sa composition, est ajustée pour exclure les frais financiers nets et les éléments spéciaux de la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés qui est le bénéfice avant impôts sur les bénéfices. Les éléments spéciaux peuvent inclure les charges d'acquisition et de restructuration, les gains ou les pertes sur la disposition de placements, et l'amortissement et les pertes de valeur des actifs incorporels résultant d'une acquisition d'entreprise.

Le **bénéfice net ajusté** est une mesure financière non conforme aux PCGR qui, en ce qui concerne sa composition, est ajustée pour exclure les éléments spéciaux de la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés qui est le bénéfice net. Les éléments spéciaux peuvent inclure les charges d'acquisition et de restructuration, les gains ou les pertes sur la disposition de placements, l'amortissement et les pertes de valeur des actifs incorporels résultant d'une acquisition d'entreprise et des ajustements significatifs d'impôt au titre d'exercices antérieurs.

Pour les mesures de performance financière, nous estimons que la présentation d'un bénéfice ajusté en fonction de ces éléments, qui ne reflètent pas nécessairement la performance de la Société, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative, leur permettant ainsi de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

⁽³⁾ Cette mesure vise à ajuster le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ pour la période de 12 semaines se terminant le 20 décembre 2025 avec celle se terminant le 21 décembre 2024.

ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice net dilué par action ajusté** est un ratio non conforme aux PCGR en raison du fait qu'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante. La composante non conforme aux PCGR utilisée est le bénéfice net ajusté⁽¹⁾. Le bénéfice net dilué par action ajusté est calculé en divisant le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour refléter les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Nous sommes d'avis que la présentation de ce ratio, dont au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative. Ainsi, les lecteurs des états financiers sont en mesure de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les mesures financières supplémentaires décrites ci-dessous sont, ou devraient être, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus de la Société.

Le **chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables** est défini comme étant les ventes au détail de magasins comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les magasins relocalisés, agrandis et rénovés. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables est une mesure établie sur la base de tous les magasins de notre réseau, y compris ceux dont les ventes ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la Société.

Les **ventes alimentaires en ligne** sont définies comme étant le total des ventes réalisées via tous nos canaux en ligne.

Le **chiffre d'affaires des pharmacies comparables (incluant le chiffre d'affaires total, de la section commerciale et des médicaments d'ordonnance)** est défini comme étant les ventes au détail de pharmacies comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les pharmacies relocalisées, agrandies et rénovées. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société parce que les pharmacies sont détenues par des pharmaciens propriétaires.

Le **taux de marge brute** est calculé en divisant la marge brute par le chiffre d'affaires.

PERSPECTIVES⁽²⁾

Les défis associés à la fermeture temporaire et à la remise en service de notre centre de distribution de produits surgelés à Toronto sont maintenant derrière nous et les opérations sont revenues à la normale. Nous demeurons concentrés sur l'amélioration de l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement et de notre réseau de magasins, tout en poursuivant la mise en œuvre de notre plan d'accélération du développement de nos enseignes d'escompte, avec l'ouverture prévue d'une douzaine de nouveaux magasins ou de magasins convertis au cours du présent exercice financier. Dans le contexte économique actuel difficile, nous restons déterminés à offrir la meilleure valeur possible à nos clients grâce à nos programmes de mise en marché efficaces, nos marques privées, notre programme de fidélisation Moi et une exécution rigoureuse en magasin.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

⁽³⁾ Cette mesure vise à ajuster le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ pour la période de 12 semaines se terminant le 20 décembre 2025 avec celle se terminant le 21 décembre 2024.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Les analystes financiers et les investisseurs institutionnels sont invités à participer à la conférence téléphonique portant sur les **résultats du premier trimestre 2026** qui aura lieu **aujourd'hui, le 27 janvier 2026, à 13h30 (HNE)**. Pour accéder à la conférence, le numéro de téléphone à composer est le 1 (800) 990-4777. Les journalistes et le public investisseur pourront y accéder en mode écoute seulement.

Avis aux lecteurs : Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ainsi que le rapport de gestion du premier trimestre 2026 de METRO INC. sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : **www.corpo.metro.ca** - Site corporatif - Investisseurs - Résultats trimestriels 2026 - Premier trimestre 2026.

(30)

Source : METRO INC.

Renseignements : Nicolas Amyot
Vice-président exécutif,
chef de la direction financière et trésorier
Tél. : (514) 643-1003

**Service des relations
avec les investisseurs :** Tél. : (514) 643-1000
www.corpo.metro.ca

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

⁽³⁾ Cette mesure vise à ajuster le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ pour la période de 12 semaines se terminant le 20 décembre 2025 avec celle se terminant le 21 décembre 2024.